



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique du logement

Question orale n° 1155

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la situation très préoccupante du bâtiment. En effet, le constat des diminutions que subissent les professionnels du bâtiment et des travaux publics est alarmant. De nombreux professionnels ont manifesté le 14 juin dernier. Il faut notamment souligner la diminution des emplois, avec 140 000 emplois en moins de 1990 à 1995, les régulations budgétaires, avec 8 milliards de francs en moins en 1995, par rapport au budget voté par le Parlement, ainsi que la diminution des prix dans la commande publique, avec une baisse de plus de 8 p. 100 par an en francs courants. Par ailleurs, face à ce constat, les prévisions ne sont pas encourageantes. Pres de 30 000 suppressions d'emplois sont prévues pour 1996. Les aides à la personne seraient amputées de 3 milliards de francs, le 1 p. 100 logement et les aides à la pierre subiraient le même sort. Il lui demande donc de lui préciser quel est l'avenir des prêts locatifs aides en faveur du logement très social ; quel est l'avenir des prêts locatifs aides et des prêts Paludos destinés à la réhabilitation. Par ailleurs, il aimerait savoir si l'extension temporaire du prêt à taux zéro sera reconduite pour les logements anciens avec peu de travaux. Enfin, il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement entend maintenir les crédits publics et dans quelle mesure les entreprises du bâtiment et des travaux publics peuvent être assurées de l'engagement et du soutien de son ministère en leur faveur.

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1155

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1996, page 4447

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 juin 1996